



NOTE DE TRAVAIL

COMITÉ JURIDIQUE — 36^e SESSION

(Montréal, 30 novembre – 3 décembre 2015)

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour

**NOTE SUR LA DOCUMENTATION ET
LES ARRANGEMENTS DE TRAVAIL**

(Note présentée par le Secrétariat)

1. INTRODUCTION

1.1 La présente note a pour objet de faciliter la consultation des documents soumis à la session du Comité.

2. DOCUMENTATION SUR LES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Les points 1, 3, 7 et 9 de l'ordre du jour provisoire figurent habituellement à l'ordre du jour de chaque session. Le point 2 portera sur des points du Programme général des travaux du Comité juridique. Le point 4 consistera en un examen de l'ordre du jour de la Commission juridique de la 39^e session de l'Assemblée de l'OACI. Le point 5 portera sur des propositions d'amendement du *Règlement intérieur du Comité juridique* (Doc 7669-LC/139/5). Le point 6 est normalement examiné toutes les deux sessions du Comité juridique, conformément à la Règle 6 de son Règlement intérieur ; bien que le Comité l'ait examiné à sa dernière session (35^e), il pourrait exceptionnellement en être saisi au cours de la présente session en fonction du point 5. Les questions diverses seront traitées au titre du point 8.

2.2 La documentation relative aux points 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 9 de l'ordre du jour sera publiée sous forme de séries de documents qui sont des subdivisions des notes LC/36-WP/2, LC/36-WP/3, LC/36-WP/4, LC/36-WP/5, LC/36-WP/6, LC/36-WP/7 et LC/36-WP/9.

2.3 Les notes d'information, qui sont publiées uniquement dans leur langue d'origine, seront distribuées en tant que documentation supplémentaire portant les cotes LC/36-IP/1, LC/36-IP/2, et ainsi de suite.

3. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

3.1 Le Comité juridique tiendra sa 36^e session au siège de l'OACI (999, boulevard Robert-Bourassa, Montréal), dans la salle de conférences n^o 1 (4^e étage, Salle de l'Assemblée), la séance d'ouverture étant fixée à 10 heures le lundi 30 novembre 2015.

— FIN —